

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 22 septembre 2022

Date d'affichage : 4 octobre 2022

Transmis et rendu exécutoire le 4 octobre 2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 septembre 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 20h, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie Adeline GUERRA, Maire.

Étaient présents : BACHELET Alexiane, DENEÉ Jérémy, DOYER Bertrand, GUERRA Maryline, JARZABEK Florian, JARZABEK Isabelle, LEGUAYE Benjamin, MORINI Sébastien, VARRAULT Frédéric, VERRIERE Emilie

Était absent : VAILLANT Christopher

A été nommé secrétaire de séance : BACHELET Alexiane

22-2022 – ADOPTION DU BLASON COMMUNAL

Madame le Maire présente les armoiries communales que M. Robert LOUIS et Dominique LACORDE, membres du **Comité Lorrain d'héraldique**, ont conçues et dessinées. Il présente la motivation de ces armes communales et explique les choix pour ces armoiries :

Votes Pour :	10
Votes Contre :	0
Abstention :	0

BLASONNEMENT



D'azur à l'écusson en abîme d'argent, chargé d'un dragon de sinople allumé d'or et lampassé de gueules ; l'écusson accompagné en chef d'une tournelle de quatre pièces d'or et en pointe d'une roue de moulin du même et accosté deux clous de la passion d'argent.

Soutien de l'écu : Deux rameaux de tilleul, tigés de tanné, feuillés de sinople et fleuris d'or passés en sautoir.

MOTIVATION

La roue de moulin en symbolisant la force de l'eau de la Meuse, représente ce fleuve et le domaine établi sur ses rives : *Villare super Mosam*, Villers-sur-Meuse.

Elle évoque également les activités liées à la Meuse : moulin, commerce de poissons, scieries, tannerie, un pilon.

La tournelle reprend les éléments défensifs de la maison forte qui jadis contrôlait l'accès au gué et au pont vers Génicourt.

Les deux clous sont ceux des armes de l'évêché de Verdun qui portait : « *D'azur à la crosse épiscopale d'or senestrée d'une épée haute d'argent, garnie aussi d'or, accompagnée de trois clous aussi d'argent* ». Sous l'ancien régime, le village était sous la haute seigneurie de l'évêque de Verdun.

Le dragon fait allusion à Saint Vanne auquel l'église est vouée. Selon sa légende, Saint Vanne évêque de Verdun vers 500, neutralisa avec son étole un serpent qui infectait les environs de son évêché. Dans la

chrétienté le vert est la couleur de l'espérance et ainsi Saint Vanne, (Vanne germanique wano, racine wan ; attente espérance).

Les rameaux sont ceux des tilleuls encadrant la chapelle de Sainte Reine, érigée par Clovis Durand seigneur de Villers en 1682. Les tilleuls auraient été plantés pour commémorer la conversion d'Henri IV..
La Croix de guerre 1914-1918 a été décernée, à Villers-sur-Meuse, avec la citation suivante à l'ordre de l'armée : *A été l'objet de violents bombardements qui l'ont presque entièrement détruite. S'est signalée dans les épreuves par la courageuse attitude et le sang froid de ses habitants.*

Après échange, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. **Ces armoiries sont donc adoptées.**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie-Adeline GUERRA

